



Communiqué des syndicats SNESUP et SNASUB (FSU) de l'université de Marne-la-Vallée et de l'université Paris 12 sur la construction du PRES « *Université Paris-EST* »

Les membres et sympathisants des syndicats SNESUP et SNASUB (FSU) de l'université de Marne-la-Vallée et de l'université Paris 12 entendent poursuivre et renforcer [cf. les résultats des élections respectives dans lesdits conseils] leur implication conjointe dans la construction du PRES Paris-EST.

Cette participation active requiert un accès direct et permanent des élus de Paris 12 et de l'UMLV (intranet ou autre) aux informations relatives au PRES, mais aussi que les divers projets le concernant soient l'objet de délibérations systématiques dans les Conseils de chaque université. C'est à cette condition que peuvent être dûment mandatés les représentants de l'UMLV et de Paris 12 dans le Conseil d'Administration du PRES. Cela doit être le cas pour le dispositif des Écoles Doctorales (nombre, périmètres, fonctionnement) désormais parties prenantes du PRES.

Les deux syndicats rappellent leurs positions exprimées en juin 2007 de concert avec l'UNEF en faveur d'une construction fondée sur la complémentarité et la valorisation mutuelle, et non sur des logiques de concurrence ou d'absorption. Ils rappellent en outre que le statut d'Établissement Public de Coopération Scientifique [EPCS, Loi du 18-04-2006] choisi pour ce PRES porte gravement atteinte à la démocratie et à la collégialité (le C.A. comprend une représentation minimale des personnels et un seul docteur) et autorise le recrutement de personnels précaires.

Si la dénomination « *Université Paris-EST* » a été choisie au motif qu'elle serait plus favorable à une visibilité des réalisations des membres du PRES, elle ne saurait pour autant donner lieu à un glissement subreptice vers une fusion en un établissement unique, ni à une superstructure tendant à dégarir l'UMLV ou Paris 12 de leurs réalisations.

À cet égard, si l'idée de valoriser l'offre de formation Master de chacune des universités à la faveur du PRES est recevable, c'est à la condition de ne pas en déplacer tout ou partie vers le PRES qui doit garder une vocation clairement coopérative, et non substitutive.

Enfin, un bilan et un schéma prévisionnel de la gestion des personnels mis à disposition du PRES doivent être établis de façon concertée afin de veiller au respect des garanties statutaires s'attachant aux diverses catégories en présence, et d'en faire un enjeu de résistance contre la précarité qui s'installe dans l'enseignement supérieur.

Les deux syndicats SNESUP et SNASUB des universités de Marne-la-Vallée et Paris 12 proposent que ces attendus sur l'articulation Universités – PRES soient mis en débat et adoptés en tant qu'objectifs des Projets d'Établissement respectifs de Paris 12 et de l'UMLV.

Marne-la-Vallée & Créteil, le 25 février 2008.



<http://snesupvm.org>

snesup@univ-paris12.fr

snasubinfo@free.fr

SNESUP

SNASUB

<http://snesupmlv.zeblog.com/>

snesup@univ-mlv.fr

¹ <http://www.univ-paris-est.fr/>.